

Enolyt[®] Natura

Aliment complémentaire diététique pour veaux, porcelets, agneaux et poulains pour la stabilisation du bilan des électrolytes et de l'eau afin de faciliter la digestion physiologique en cas de risque de troubles digestifs (diarrhée), avant, pendant ou après ceux-ci. Contient principalement des électrolytes (sodium, potassium, chlorure) et des hydrates de carbones facilement assimilables (glucose).

Admis en agriculture biologique en Suisse selon la liste des intrants du FiBL.

Composition

Sirop de glucose (biologique), bicarbonate de sodium, chlorure de sodium, chlorure de potassium

Constituants analytiques (par kg)

Cendres brutes 150 g, protéines brutes 0 g, matières grasses brutes 0 g, cellulose brute 0 g, potassium 18 g, sodium 60 g, chlorure 62 g, lysine 0 g, méthionine 0 g

Propriétés

Enolyt[®] Natura contient essentiellement des électrolytes et des glucides facilement disponibles. Il agit comme substitution liquidienne, électrolytique et énergétique contre les déséquilibres hydriques et électrolytiques. Le bicarbonate neutralise l'acidose. Sa haute teneur énergétique permet d'accélérer le rétablissement. Enolyt[®] Natura a bon goût et il est volontiers absorbé par les jeunes animaux.

Autorisé selon la liste FiBL des intrants en agriculture biologique en Suisse. Proportion maximale de produits de reconversion : 30%. Part bio de la matière organique : 100 %.

Indications

En cas de danger avant, pendant ou après des troubles digestifs (diarrhée) et en phase de rétablissement.

Enolyt[®]Natura convient aussi particulièrement aux animaux déjà fortement déshydratés qui peuvent eux-mêmes encore absorber des liquides.

Posologie /Mode d'emploi

Veaux : Diluer 40 g de poudre (1 mesure rase) par litre d'eau tiède. Donner 2 à 3 fois par jour 2 litres par animal de ce breuvage supplémentaire au lait ou au succédané de lait. Durée d'administration: 1 à 7 jours.

Autres espèces animales : Diluer 40 g de poudre (1 mesure rase) par litre d'eau tiède. Mettre ce mélange à disposition pendant 4 à 6 jours.

Autres remarques

Avant l'emploi, il est recommandé de demander conseil auprès d'un vétérinaire.

A conserver au sec et au frais dans la boîte bien fermée. Fabricant : α CH 31881.

Certification bio : CH-BIO-038.

Présentation

Boîte de 1 kg

Agroscope numéro d'autorisation

α CH 32707

Mise à jour de l'information

Janvier 2021